

Parc national de Banff (Alberta)

Chalet des gardes Divide

Parc national de Banff

Le chalet des gardes Divide, dans le Parc national de Banff, a été construit en 1922, d'après des plans réalisés en 1918 par James T. Childe, ingénieur des parcs du Dominion à Banff. Construit afin d'offrir un refuge de nuit aux gardes de parc en patrouille prolongée, ce chalet d'un étage comprend une pièce rectangulaire et une véranda. Le chalet a subi peu de modifications même s'il est aujourd'hui utilisé comme bâtiment d'entreposage, une nouvelle cabane en bois rond ayant été construite à proximité en 1982-1983. Parcs Canada en est le ministère gardien. Voir le rapport 93-107 du BEÉFP.

Valeur patrimoniale

Le chalet des gardes Divide a été désigné édifice «reconnu» en raison de son importance environnementale, de son intérêt architectural et de ses associations historiques.

Le chalet des gardes occupe un emplacement stratégique pour l'accès à l'arrière-pays dans le Parc national de Banff, en particulier vers le col Divide, parmi une série d'autres chalets situés au lac Clearwater et le long de la rivière Red Deer.

Avec son corral adjacent en rondins, le chalet des gardes Divide est un point d'intérêt local important et singulier à cet endroit autrement peu habité. Fait de matériaux récoltés sur place, le chalet est érigé dans une clairière de la forêt subalpine, qui descend vers le ruisseau Divide et fait face aux chaînes de montagnes voisines. Dans un rayon plus large, le paysage environnant est constitué de fourrés et d'une forêt clairsemée composée de mélèzes, d'épinettes et de sapins. Par sa forme, son échelle, sa construction et ses finis, le chalet s'intègre bien au parc et il en renforce le caractère sauvage.

Petit, simple, de forme rectangulaire et caractérisé par une construction en rondins peints, dépouillée d'ornementation et très bien exécutée, le bâtiment est, du point de vue architectural, un très bon exemple des premiers chalets rustiques conçus pour les gardes selon le type normalisé n° 3 et composés d'une seule pièce.

Ce type, qui a été conçu en 1918 et construit par la suite avec de légères variations, jusqu'à la fin des années 1960, est représentatif de l'esthétique privilégiée dans les parcs nationaux de l'Ouest pendant la première moitié du 20^e siècle. Le chalet comporte des murs d'une hauteur de huit rondins, assemblés en sabot aux angles, et un toit à faible pente en bardeaux de cèdre qui fait saillie sur la façade d'entrée, supporté par un système de ferme en rondins avec faux-poinçon, lui-même supporté à chacune de ses extrémités par des poteaux en rondins, et qui forme une véranda.

Parc national de Banff (Alberta)

Chalet des gardes Divide

Parc national de Banff

Du point de vue historique, le chalet est important parce qu'il est associé au Service des parcs nationaux et à son personnel à cheval ainsi qu'au développement des parcs nationaux des montagnes de l'Ouest.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du chalet des gardes Divide réside dans sa relation avec son environnement, sa forme générale, son échelle, sa conception rustique, sa construction en rondins, ses matériaux, ses détails et son intérieur.

L'environnement d'origine et le caractère rustique du chalet et du corral sont demeurés intacts. Tous les travaux de développement ou d'aménagement paysager éventuels devraient respecter et conserver les liens visuels et physiques avec le pré dégagé, le ruisseau de Divide et la vue sur les montagnes environnantes. La construction en rondins du chalet et du corral contribue de façon importante au caractère du lieu dans son ensemble et doit être respectée et conservée.

Avec son plan rectangulaire simple, sa volumétrie et ses proportions, son toit à faible pente en bardeaux de cèdre et ses pignons, le chalet des gardes Divide se caractérise par sa construction en rondins dans le style rustique, avec des murs extérieurs peints en brun rougeâtre et des fenêtres et des boiseries peintes en blanc; ces caractéristiques devraient être conservées. La grande qualité d'exécution devrait être maintenue dans le cadre de futurs travaux. Les éléments caractéristiques, les détails et les finis devraient être conservés, entretenus et ne devraient pas être modifiés, notamment la façade d'entrée à pignon avec ses poteaux d'appui et sa structure de ferme avec faux-poinçon, et la porte d'entrée décentrée, équilibrée par une petite fenêtre à six carreaux, la terrasse de bois de la véranda, l'assemblage en sabot des rondins équarris aux angles et les poteaux de section circulaire et le faux-poinçon qui soutiennent le toit en saillie. Les fentes entre les rondins devraient être entretenues et réparées en respectant les détails d'origine.

Les fenêtres à six carreaux avec leurs meneaux et la porte en madrier devraient être entretenues et ne devraient être ni modifiées ni obturées. Dans le cas où ces éléments devaient être remplacés, les nouvelles portes, fenêtres ou autres éléments devraient s'harmoniser avec les composantes d'origine en ce qui a trait à la conception, aux matériaux, aux finis, à l'exécution et au mode de fonctionnement.

À l'intérieur, le chalet a conservé sa fonction d'origine ainsi que son volume, son ossature et ses murs en rondins apparents peints, son plafond, son plancher en planches sciées, ses boiseries et son poêle, qui devraient tous être conservés et entretenus. Dans le cas où ces éléments seraient remplacés, les nouveaux éléments

Numéro du BEÉFP : 93-107

Parc national de Banff (Alberta)

Chalet des gardes Divide

Parc national de Banff

devraient s'harmoniser avec ceux d'origine en ce qui a trait aux dimensions, aux matériaux, au façonnage, aux dispositifs de fixation, à l'exécution et à la finition. Tout nouvel appareil ou mobilier fixe devrait s'harmoniser avec le caractère rustique du chalet et ne devrait ni modifier le volume intérieur ni cacher les finis d'origine.

04-06-1998

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Code de pratique du BEÉFP.